



Travailler en officine au Québec

Comment travailler en officine au Québec ?

Intro

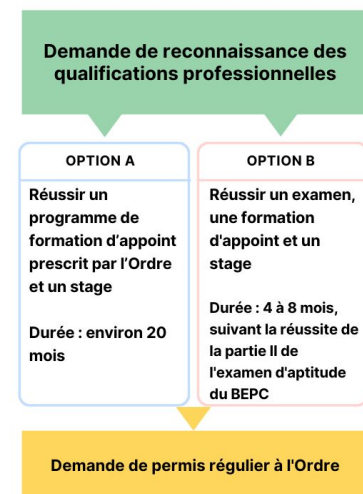
Une entente mutuelle entre la France et le Québec facilite la reconnaissance des qualifications professionnelles des pharmaciens français qui veulent exercer au Québec. Si vous avez obtenu un diplôme d'État de docteur en pharmacie, vous pourriez exercer la pharmacie au Québec à condition de respecter certaines exigences et de déposer une demande de reconnaissance des qualifications professionnelles.

Démarches pour y travailler

Demande de reconnaissance des qualifications professionnelles

Vous devez déposer une demande de reconnaissance des qualifications professionnelles et indiquer la ou les options que vous choisissez comme mesures compensatoires. Il est possible d'indiquer les deux options lors du dépôt de votre demande et choisir plus tard quelle option vous convient le mieux.

Processus pour obtenir le droit d'exercer la profession au Québec





Vous devez ensuite envoyer les documents suivants à l'endroit identifié dans le formulaire de demande :

- Une copie de votre diplôme d'État de docteur en pharmacie obtenu en France;
- Une preuve d'inscription ou de radiation à l'Ordre national des pharmaciens précisant le milieu de pratique, officine ou pharmacie à usage intérieur d'un hôpital, et les dates de début et de fin de l'exercice OU une attestation d'inscriptibilité émise par le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens de France.

Frais applicables:

Les frais d'évaluation de la demande sont de 459.66\$ taxes incluses = 423,93€

Étude de votre demande

La demande sera étudiée sous 7 jours. Vous recevrez par mail la confirmation et les documents nécessaires selon les mesures compensatoires choisies.

Pour l'option A (le programme de formation d'appoint et un stage) : vous recevrez l'analyse comparative des études qui liste les cours à réussir dans le programme de Qualification en pharmacie (QeP) de l'Université de Montréal.

Si vous avez choisi l'option B (un examen, une formation d'appoint et un stage), vous recevrez le formulaire d'inscription pour l'examen.



Réussite des mesures compensatoires

Les demandeurs français doivent réussir l'une des 2 mesures de compensation suivantes qui permet de démontrer les compétences professionnelles. Dans les 2 cas il y aura un programme de formation et un stage à réaliser. Pour le stage il est possible de faire une demande d'équivalence.

Deux options vous sont proposées :

Option A : Réussir un programme de formation d'appoint prescrit par l'Ordre, ainsi qu'un stage

= le programme de formation d'appoint et un stage

La durée de cette option est d'environ 20 mois.

Le programme de Qualification en pharmacie à l'Université de Montréal dure 16 mois et totalise 64 crédits. Le stage, d'une durée de 600 heures, peut être effectué en pharmacie d'officine ou en établissement de santé.

La date limite pour déposer une demande d'admission est le 15 janvier de chaque année.

[Pour en savoir plus](#)



Option B : Réussir un examen, une formation d'appoint, ainsi qu'un stage

= un examen, une formation d'appoint et un stage

La durée de cette option est d'environ 4 à 8 mois après avoir réussi la partie II de l'examen d'aptitude, ECOS. Il consiste à démontrer ses compétences professionnelles et est offert deux fois par an, en mai et en novembre.

La partie II de l'examen d'aptitude consiste en des simulations interactives ou non de courte durée comme :

- Conseiller ou répondre aux questions d'un « Patient normalisé »
- Entrer en interaction avec un « Patient normalisé », un « Professionnel de la santé normalisé » afin de résoudre un problème lié à la pharmacothérapie ou d'ordre moral
- Répondre par écrit à une demande de renseignement ou de conseil
- Trier et évaluer de nouvelles prescriptions
- Faire la vérification de l'ordonnance préparée avant sa remise au patient.

[Pour en savoir plus](#)



Il faut ensuite réussir une formation d'appoint sur la législation et le système de santé québécois (PHM 6510 Pharmacie : loi et système de soins) offerte en auto-apprentissage par l'Université de Montréal.

Un stage, d'une durée de 600 heures, devra ensuite être réalisé en pharmacie d'officine ou en établissement de santé.

Demande de permis d'exercice

Une fois que vous remplissez les exigences, il faut réaliser une demande de permis à partir de votre dossier en ligne.

Et c'est comment la vie au Québec ?

Salaire : \$40,00 \$/heure et \$65,00 \$/heure (31 à 48 €/heure). Le pharmacien d'officine en France gagne 20 à 40 €/heure selon les coefficients.

Compétences supplémentaires : prescription pour 11 pathologies (ex: rhinite allergique et infections urinaires etc...) et les analyses, adaptation de la posologie, prolongation d'ordonnance et administration du médicament en officine.

Système de santé en général : chaque province a son propre régime. Ce système se veut universel, accessible, gratuit, transférable d'une province à une autre et intégral pour tous. Il y a la « Carte Santé » qui permet l'accès aux soins médicaux.



Qualité de vie : bonne diversité culturelle mais climat très froid et coût de la vie plus élevé qu'en France. L'intégration peut être compliquée.

Coût hébergement par mois	Loyer de 1500\$/mois pour un appartement 1 chambre
Frais nourriture par mois	Environ 355\$ par mois suivant le mode de vie
Langue parlée	Français, anglais.
Les moyens de transport sur place	Bus, taxi (petit tips : application Uber), voiture (location possible), métro, tramway, train, vélo.
La devise du pays	Dollars canadien.

Sources :

[Ordre du Quebec](#)

[Ordre France](#)

[Coûts de la vie au Canada 1](#)

[Coûts de la vie au Canada 2](#)

Contact

Agathe Peigné

VP Perspectives Professionnelles

perspectives.profession@anepf.org | 06 38 86 38 91

Claire Rebourcet, Gabrielle Piton, Pauline Lesueur

Pôle International